



## QUE FAIRE DE SON SAPIN?

POUR LA 4ÈME ANNÉE, VOUS POURREZ DÉPOSER VOTRE SAPIN NATUREL SANS SAC DANS LA BENNE MISE À VOTRE DISPOSITION SUR VOTRE COMMUNE.

LES SAPINS DE NOËL POURRONT AINSI ÊTRE BROYÉS ET RÉUTILISÉS.

LES BENNES SONT ACCESSIBLES 24H SUR 24H.

SI VOUS MANQUEZ LE RENDEZ-VOUS, VOUS POURREZ TOUJOURS VOUS RENDRE EN DÉCHÈTERIE OU DANS UNE AUTRE COMMUNE.

Du jeudi 2 janvier au mercredi 8 janvier		Du jeudi 9 janvier au mercredi 15 janvier	
Lagarde-Paréol	Parking - Salle des fêtes	Camaret-sur-Aygues	Parking du Motoball - Avenue du Général de Gaulle
Piolenc	Parking des Moutons - Boulevard Frédéric Mistral	Sainte-Cécile-les-Vignes	Salle Camille Farjon - Entrée Avenue Jean Jaurès
Serignan-du-Comtat	Parking - Caserne des Pompiers - Entrée cours Joël Estève	Travaillan	Parking Salle des fêtes - Chemin Sainte Cécile
Uchaux	Parking - Cimetière - Chemin de l'Estagnet	Violès	Place de l'ancienne gare